



Mesures et responsabilités des Accueils au temps de la COVID-19

La FIAFE conseille les accueils adhérents

Mesures et responsabilités des Accueils - Crise du Covid

Suite à plusieurs questions d'Accueils, au sujet de la responsabilité des Accueils quant à l'organisation des activités dans le contexte du Covid, voici quelques éléments pour vous rassurer !

Toute association qui organise des activités doit assurer la sécurité et la santé des participants. L'Accueil doit donc faire le nécessaire pour prévenir la transmission du virus. Depuis le début de la crise sanitaire, tous les gouvernements ont adopté des règles générales liées aux regroupements de personnes et a multiplié les protocoles par secteur d'activité. C'est le socle minimal des obligations que vous devez, en tant qu'association, respecter.

Pour info, les règles en France : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Mais ATTENTION, vous devez appliquer A MINIMA les règles qui sont applicables DANS VOTRE PAYS, dans votre région, dans votre ville d'expatriation.